



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

RG FFF
Article 160

**

Communiqués LPIFF

**

Montées/descentes

**

Palmarès

**

Horaires Officiels
Match

**

Catégorie d'âges

**

Dates de parution début
des Championnats

**

Modification RSG

**

Planning

Détections/Sélections

2ème RELEVÉ « COMPTE-CLUB » DE LA SAISON 2022/2023

**DERNIER
RAPPEL**

Arrêté à la date du 31 Mai 2023, est disponible via FOOT CLUB
PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 21

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS (puis indiquer votre « MOT DE PASSE » du club),
2. ORGANISATION (dans le menu) ?
3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant :
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER,
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche) : « TRAVAUX DEMANDES »,
5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 21 » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement).

Le mode de paiement est par VIREMENT sur la banque BRED :

(Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 21),

ou à nos guichets, aux horaires d'ouverture

ou en espèces,

Ou par chèque : n'oubliez pas de préciser au dos du chèque le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 21.

Un mail a été adressé sur toutes les boîtes mails des CLUBS.

DATE LIMITE DE REGLEMENT LE 20 JUILLET 2023, avant sanctions. (mail officiel adressé aux clubs)

**FETE
NATIONALE
VENDREDI
14 JUILLET
2023**



**FERMETURES
« CONGES
ANNUELS »**

Du Jeudi
27 Juillet 2023
à 12h

Au Mercredi
23 Août 2023
à 09h



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

SPECIAL

MONTEES

&

DESCENTES



Début des Championnats Saison 2023/2024

Groupe de 12 =

23 & 24 Septembre 2023

Groupe de 10 «Séniors/CDM/Anciens» =

23 & 24 Septembre 2023

Groupe de 10 «Jeunes» =

07 Octobre 2023

Futsal D1 =

22 Septembre 2023

(à voir selon engagements des clubs)



LES CALENDRIERS OFFICIELS 2023/2024

Paraîtront dès le
Mercredi 26 Juillet 2023
Sur internet rubrique « Championnat »



Edition N° 635 du Jeudi 13 Juillet 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

JUILLET	13	27 (spécial calendriers)			
AOUT	31				
SEPTEMBRE	7	14	21	28	
OCTOBRE	5	12	19	26	
NOVEMBRE	2	9	16	23	30
DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2021/2022 sont invités à les retourner
au District **avant le 15 Juillet 2023** :

SENIORS

CDM

ANCIENS

U18

U16

U14

FUTSAL

LUSITANOS US

SUPREMES BELIERS

CACHAN CO

IVRY US

FONTENAY US

ORLY AVS

KREMLIN BICETRE CS

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2023 & 2024**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

*District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés
94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr*

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

RAPPEL IMPORTANT

AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire. **FFF - 04 1 63 5 21** Page 4 de 21

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres



ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

MONTEES & DESCENTES 2023/2024



(Sous réserve des dossiers en cours et de l'homologation définitive des classements de la LPIFF & du District du Val de Marne de Football)

(Au 20 Juin 2023)

A la lecture des courriers des clubs et après vérification quelques changements ont été faits dans certaines catégories

Pour les Montées/Descentes et classements application de l'article 14 du RSG du District

A noter : si des clubs ne repartent pas, les descendants supplémentaires ont priorité (Art.14.8 des RSG du District).

M2 : Meilleur Second

MS : Montée Supplémentaire

DO : Descente Obligatoire

DS : Descente Supplémentaire

RAPPEL "LES OBLIGATIONS (RSG 94)" - Article 11

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES :

- 1 équipe U 18,
- 1 équipe U 16
- 1 équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

Dont 2 parmi (U14, U16, U18)

Ou bien une équipe U20

Ou une équipe féminine U15F à 11.

Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)

(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

SENIORS



MONTEES

D1 EN R3	THIAIS FC		
D2.A EN D1	SAINT MAUR VGA US (2)		
D2.B EN D1	FR LE PERREUX (2)		
D3.A EN D2	VILLENEUVE AFC		
D3.B EN D2	VERT L'AVANT		
D4.A EN D3	OLYMPIQUE CLUB IVRY	AS ZENAGA (MS)	GENERATION TAKTIK S (MS)
D4.B EN D3	KINGDOM SPORTS	BRY FC (2) (MS)	

△ CLUB OLYMP. IVRY impossible "MONTER" de D4 en D3

DESCENTES

R3 EN D1	ALFORTVILLE US		
D1 EN D2	LIMEIL AJ	RUNGIS US (2)	SUCY FC (2)
D2.A EN D3	SAINT MANDE FC		
D2.B EN D3	FRESNES AAS	ASOMBA	
D3.A EN D4	VAL DE FONTENAY AS	ALFORTVILLE US (2)	SAINT MANDE FC (2) (DO)
D3.B EN D4	VAL DE BIEVRE	BANN'ZANMI	FRESNES AAS (2) (DO)

U18

MONTEES

D1 EN R3	FONTENAY US
D2.A EN D1	SUCY FC
D2.B EN D1	VILLENEUVE AFC
D3.A EN D2	HAY LES ROSES CA
D3.B EN D2	ORLY AS

DESCENTES

R3 EN D1	IVRY US 2	
D1 EN D2	RUNGIS US	FR LE PERREUX
D2.A EN D3	ALFORTVILLE US	
D2.B EN D3	RUNGIS US 2	

U16

MONTEES

D1 EN R3	VITRY 94.2 CA	CHARENTON CAP (<i>Meilleur Second de D1</i>)
D2.A EN D1	VILLEJUIF US 2	
D2.B EN D1	SUCY FC	THIAIS FC (<i>MS</i>)
D3.A EN D2	CHARENTON CAP 2	
D3.B EN D2	JOINVILLE RC 3	ECOLE PLESSEENNE (<i>MS</i>)
D3.C EN D2	VILLENEUVE AFC	
D4.A EN D3	VGA SAINT MAUR US 3	FC ALFORTVILLE (<i>MS</i>)
D4.B EN D3	VILLEJUIF US 3	MAROLLES FC (<i>Meilleur Second</i>)

DESCENTES

R3 EN D1	IVRY US	CHOISY AS	
D1 EN D2	CHAMPIGNY FC	FONTENAY US 2 (<i>DS</i>)	CACHAN CO (<i>DS</i>)
D2.A EN D3	VITRY 94.2 CA	ORMESSON US	
D2.B EN D3	HAY LES ROSES CA	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	
D3.A EN D4	ARCUEIL COM		
D3.B EN D4	GENTILLY AC		
D3.C EN D4	BRY FC		

⚠ VITRY ES impossible "MONTER" de D3 en D2

U 14

MONTEES

D1 EN R3	CHARENTON CAP
D2.A EN D1	VILLENEUVE AFC
D2.B EN D1	VITRY ES
D3.A EN D2	CHAMPIGNY FC 2
D3.B EN D2	CACHAN CO
D4.A EN D3	LUSITANOS US
D4.B EN D3	CRETEIL UF
D4.C EN D3	VALENTON FA 2
D4.D EN D3	HAY LES ROSES CA 2

⚠ CRETEIL LUSITANOS US 4 impossible "MONTER" de D4 en D3

DESCENTES

R3 EN D1	IVRY US	
D1 EN D2	HAY LES ROSES CA	VILLENEUVE ABLON US
D2.A EN D3	SAINT MAUR VGA US 2	
D2.B EN D3	ENT. SANTENY MANDRES	
D3.A EN D4	PORT. ACA. CHAMPIGNY	THIAIS FC 2
D3.B EN D4	VILLIERS ES 2	SUCY FC 2

ANCIENS

MONTEES

D1 EN R3	CHARENTON CAP		
D2.A EN D1	CRETEIL UF		
D2.B EN D1	CRETEIL FC	CHOISY AS <i>(MS)</i>	
D3.A EN D2	THIAIS FC	CRETEIL LUSITANOS US <i>(MS)</i>	
D3.B EN D2	CHAMPIGNY FC	VILLENEUVOISE ANTILLAISE <i>(MS)</i>	
D4. EN D3	MELTING SPORT	NEW TEAM VINCENNES <i>(MS)</i>	LA CRISTOLIENNE <i>(MS)</i>

DESCENTES

D1 EN D2	ENT. SANTENY MANDRES	VITRY ES
D2.A EN D3	ASOMBA	
D2.B EN D3	CHEVILLY LARUE	ENT. SANTENY MANDRES (12) <i>(DO)</i>
D3.A EN D4	GENTILLY AC	ENT. SANTENY MANDRES (13) <i>(DO)</i>
D3.B EN D4	MAISONS ALFORT FC 12	

CDM

MONTEES

D1 EN R3	VILLENEUVE AFC 5	FC MOLDAVIE 5 <i>(Meilleur Second de D1)</i>
----------	------------------	--

DESCENTES

R3 EN D1		
----------	--	--

FUTSAL

Application règlement championnat FUTSAL
(article 5.4 A Dispositions particulières@ du District du Val de Marne)

MONTEES LIGUE D1 en R3

C'NOUES

MONTEES D2 en D1

VILLENEUVE ABLON US
CHEVILLY EL

DESCENTE DE R3 EN D1

VITRY CA
CITOYENS DU MONDE
MAISONS ALFORT FC

DESCENTES D1 en D2

MAISONS ALFORT FC (DO)
VITRY CA 2 (DO)
VISION NOVA 2

FEMININES

DESCENTES LIGUE

CHOISY AS

MONTEES LIGUE

CRETEIL LUSITANOS US

MONTEES SUPPLEMENTAIRES

(suite aux non réengagements)

2023/2024



SENIORS

- Pas engagement **ALFORTVILLE US**
MS de D2 en D1 = **CHARENTON CAP (2) – Impossible montée VITRY ES**
MS de D3 en D2 = **VILLECRESNES US**
MS de D4 en D3 = **MAROLLES FC**
- Pas d'engagement **FRESNES AAS**
MS de D4 en D3 = **NOGENT FC (3)**
+ retrait en D4 **FRESNES AAS (2)**

U18

- Pas d'engagement **VINCENNES CO (2)**
MS de D3 en D2 = **LUSITANOS US (2)**

U16

- Pas d'engagement **ALFORTVILLE US**
MS de D3 en D2 = **VAL DE FONTENAY AS**
MS de D4 en D3 = **NOGENT FC 2**
- Pas d'engagement **FONTENAY US (3)**
MS de D4 en D3 = **THIAIS FC (2)**

U14

- Pas d'engagement **FONTENAY US (3)**
MS de D3 en D2 = **CHEVILLY LARUE**
MS de D4 en D3 = **CHOISY AS (3)**

ANCIENS

- Pas d'engagement **NEW TEAM VINCENNES / VITRY ES / ASOMBA AS**
MS de D3 en D2 = **VALENTON FA**
MS de D4 en D3 = **MAROLLES FC / FC VITRY 94 / APSAP MEDIBALLES**

LE PALMARES DE LA SAISON

2022/2023



CHAMPIONS Division 1

<u>SENIORS</u>	THIAIS FC
<u>CDM</u>	VILLENEUVE AFC
<u>ANCIENS</u>	CHARENTON CAP
<u>U18</u>	FONTENAY US
<u>U16</u>	VITRY 94.2 CA
<u>U14</u>	CHARENTON CAP
<u>FUTSAL</u>	C'NOUES
<u>SENIORS FEM.</u>	CRETEIL LUSITANOS US

Vainqueur Challenge du « Fair-Play »

VITRY ES

Vainqueurs des Coupes du Val de Marne

<u>Seniors</u>	CHARENTON CAP
<u>Seniors Amitié</u>	RUNGIS US
<u>Futsal</u>	VITRY ASC
<u>U20 Vdm</u>	US CRETEIL LUSITANOS
<u>Cdm Vdm</u>	MINHOTOS DE BRAGA US
<u>Anciens Vdm</u>	ORLY AC
<u>+45 Ans Vdm</u>	BRY FC
<u>Entreprise</u>	WAY WOUY WEAR
<u>U18 Vdm</u>	US CRETEIL LUSITANOS
<u>U16 Vdm</u>	US IVRY
<u>U16 Amitié</u>	VILLEJUIF US
<u>U14 Vdm</u>	JOINVILLE RC
<u>U14 Amitié</u>	VILLEJUIF US
<u>U15f Vdm</u>	VGA SAINT MAUR FEM.
<u>Seniors F Vdm</u>	<i>Non joué</i>

<u>U13 G (Challenge J. Mercier)</u>
VILLIERS ES
<u>U13 F</u>
ORLY AS
<u>U 11 F</u>
JOINVILLE RC

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2023 & 2024



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
SENIORS	Licence Seniors	2003	SENIORS F	Championnat Foot à 11	
U20	Licence U20 Licence U19	2004 2005		Licence U20F	Championnat Foot à 11
U18	Licence U18 Licence U17	2006 2007	U18F	Licence U18F Licence U17F Licence U16F	Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U16	Licence U16 Licence U15	2008 2009	U15F	Licence U15F Licence U14F	Championnat D à 7 ou R à 11
U14	Licence U14 Licence U13	2010 2011	U13F	Licence U13F Licence U12F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Licence U13 Licence U12	2011 2012	U11F	Licence U11F Licence U10F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U11	Licence U11 Licence U10	2013 2014	U9F	Licence U9F Licence U8F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U9	Licence U9 Licence U8	2015 2016	DEBUTANTES		
DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6 Licence U6	2017 2018 2019	U7F	Licence U7F Licence U6F Licence U6F	Mixité Garçon
DEBUTANTS			DEBUTANTES		



Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11^{ème} rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10^{ème} Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 **le Dimanche 30 Avril prochain**.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>



Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023



DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
23/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
24/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
26/10/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
27/10/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
08/11/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
15/11/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
13/12/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
17/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
07/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
14/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
19/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
20/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
21/02/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
30/10/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
31/10/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
31/10/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
02/11/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
22/11/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
29/11/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14F			
Date	Horaire	Actions	Localité
04/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
08/11/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
20/12/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
17/01/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
07/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
14/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
16/02/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
28/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
13/03/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
27/03/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
24/04/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15F			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
30/10/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY